



Ached Info <achedinfo@gmail.com>

Changement / Avancement de l'heure / alarme, opportunité , urgence, simplicité

Sabine Thillaye <Sabine.Thillaye@assemblee-nationale.fr>

17 avril 2019 à 09:57

À : Ached Info <achedinfo@gmail.com>

Madame,

Vous avez souhaité, et nous vous en remercions, nous faire part de votre position sur le changement d'heure saisonnier et nous indiquer les raisons pour lesquelles vous souhaitez sa suppression, ainsi que l'outil de la consultation en ligne lancée par la Commission des Affaires européennes de l'Assemblée nationale.

Cette dernière s'attache à sensibiliser et éclairer les députés français et les citoyens sur les enjeux européens et à porter, au niveau européen, les priorités françaises. C'est dans ce cadre qu'elle a souhaité recueillir l'avis des citoyens intéressés par le sujet du changement d'heure, afin de contribuer à verser un élément supplémentaire au débat.

Il est en effet du rôle de la Commission des Affaires européennes de se pencher sur la portée des textes européens. La présentation de la proposition de Directive du parlement européen et du Conseil mettant fin aux changements d'heure, proposée par la Commission européenne le 12 septembre 2018 (<https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2018/FR/COM-2018-639-F1-FR-MAIN-PART-1.PDF>), a été l'occasion d'exercer son travail de contrôle des activités européennes.

Les résultats de cet exercice en ligne doivent être pris avec la prudence nécessaire : cette consultation n'était ni un sondage, ni un vote. Les résultats en ont été communiqués aux membres de la Commission des Affaires européennes – le compte-rendu est disponible ici : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/europe/c-rendus/c0083.asp>. Les résultats complets sont disponibles ici : <http://data.assemblee-nationale.fr/autres/consultations-citoyennes/changement-d-heure>.

Alors que le Parlement européen est co-législateur avec le Conseil de l'UE sur cette question, la commission des Transports du Parlement européen a adopté un rapport le 4 mars prochain, appelant à mettre fin au système de changement d'heure saisonnier : <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20190304IPR30073/vers-la-fin-du-changement-d-heure-en-2021>. Les discussions devraient continuer entre co-législateurs européens, après l'entrée en fonctions du nouveau Parlement européen.

Madame Thillaye est, comme vous, attachée à la reconnaissance du droit à avoir une opinion différente et à la voir respectée, dans un esprit d'écoute et d'ouverture. Nous partageons votre analyse que le sujet du changement d'heure, anodin en apparence, ne l'est pas en réalité, car il recouvre des implications très concrètes dans la vie des

citoyens. Et au-delà, il pose des questions importantes en matière de coordination entre Etats membres de l'Union européenne.

En vous remerciant de l'action que vous menez pour poursuivre un débat de fond,

Equipe parlementaire de Sabine Thillaye

Présidente de la Commission des Affaires européennes

Membre de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées

Députée d'Indre-et-Loire



De : Ached Info <achedinfo@gmail.com>

Envoyé : jeudi 11 avril 2019 10:23

À : Sabine Thillaye <Sabine.Thillaye@assemblee-nationale.fr>; Amélie de Montchalin <Amelie.DeMontchalin@assemblee-nationale.fr>; jp.sueur@senat.fr; g.larcher@senat.fr; Richard Ferrand <Richard.Ferrand@assemblee-nationale.fr>

Objet : Changement / Avancement de l'heure / alarme, opportunité , urgence, simplicité

[Texte des messages précédents masqué]

Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.
Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Ce message, ainsi que les pièces jointes, sont établis, sous la seule responsabilité de l'expéditeur, à l'intention exclusive de ses destinataires ; ils peuvent contenir des informations confidentielles. Toute publication, utilisation ou diffusion doit être autorisée préalablement.
Ce message a fait l'objet d'un traitement anti-virus.
Il est rappelé que tout message électronique est susceptible d'altération au cours de son acheminement sur Internet.

Vous pouvez consulter le site de l'Assemblée nationale à

l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>